

Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire

ENVIRONMENTAL AND HEALTH PRODUCT DECLARATION

DALLE ALVEOLEE en BETON PRECONTRAIN

FDES

Dalle Alvéolée NERVA en béton précontraint
Gamme VSF12 et VSF15

Novembre 2023



En conformité avec
la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN
Ainsi que les normes ISO 14040, ISO 14044 et ISO 14025

FDES vérifiée dans le cadre du programme INIES N° **20230935003**

Date de publication : 28 novembre 2023

Version ; 1.1



© 2023 NERVA – Kortrijksesteenweg 244, 8530 Harelbeke (Belgique)

ENV-FDES-037

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour tous pays.

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de son article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon exposant son auteur à des poursuites en dommages et intérêts ainsi qu'aux sanctions pénales prévues à l'article L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle.

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de NERVA (producteur de la FDES), selon la norme EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804+A2/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète à la FDES d'origine ainsi que de son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A2 du CEN et le complément national NF EN 15804+A2/CN servent de règles de définition des catégories de Produits (RCP).

GUIDE DE LECTURE

Exemple de lecture : $-9,0E-03 = -9,0 \times 10^{-3}$

Les règles d'affichage suivantes s'appliquent :

- Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.

- Abréviations utilisées :

- N/A : Non Applicable
- UF : Unité Fonctionnelle

- Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux : le kilogramme « kg », le gramme « g », le kilowattheure « kWh », le mégajoule « MJ », le mètre carré « m² », le kelvin « K », le watt « W », le kilomètre « km », le millimètre « mm ».

- Autres abréviations utilisées :

- ACV : Analyse du Cycle de Vie
- DVR : Durée de Vie de Référence
- DA : Dalle alvéolée
- DEP : Déclaration Environnementale Produit
- FDES : Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire
- ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes
- UF : Unité Fonctionnelle

PRECAUTIONS D'UTILISATION DE LA DEP POUR LA COMPARAISON DES PRODUITS

Les DEP de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2.

La norme NF EN 15804+A2 définit au § 5.3 Comparabilité des DEP pour les produits de construction, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la DEP :

« Une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'informations). »

I. INFORMATIONS GENERALES

- **Nom et adresse du déclarant** : NERVA NV
Kortrijksesteenweg 244
8530 Harelbeke (Belgique)
- **Le(s) site(s), le fabricant ou le groupe de fabricants ou leurs représentants pour lesquels la FDES est représentative** : NERVA NV
Kortrijksesteenweg 244
8530 Harelbeke (Belgique)
- **Type de FDES** : Cycle de vie « Du berceau à la tombe »
- **Type de FDES** : Individuelle
- **Identification du produit par son nom ou par une désignation explicite ou par la / les références (s) commerciales (s)** : Dalle alvéolée VSF 12
Dalle alvéolée VSF 15
- **Cadre de validité** : Les bilans environnementaux répondent aux normes suivantes NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN, ISO 14040, ISO 14044 et ISO 14025. La plage de variabilité des résultats entre les références étudiées s'étend entre 0% à 14%. Plusieurs paramètres sensibles ont été identifiés. Quand ces derniers sont maximisés (scénario le plus pessimiste), le seuil de variabilité de 1,35 n'est pas dépassé.
- **Vérification externe indépendante effectuée selon le programme de déclaration environnementale conforme ISO 14025 par** :

La norme EN 15804 du CEN sert de RCP.	
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'EN ISO 14025:2010 <input type="checkbox"/> Interne <input checked="" type="checkbox"/> Externe	
Selon le cas, vérification par tierce partie : ENGINEERIA EURL M. Anis GHOUMIDH 149, avenue du Maine 75 014 Paris	
Numéro d'enregistrement au programme conforme ISO 14025 : N°20230935003 Opérateur du programme INIES Alliance HQE-GBC 4, avenue du Recteur Poincaré 75016 Paris	 Gestionnaire du programme INIES AFNOR normalisation Programme INIES 11 rue Francis de Pressensé 93 571 Saint-Denis la Plaine Cedex
Date de 1ère publication : 28 novembre 2023	
Date de mise à jour (préciser si mise à jour mineure ou majeure) : /	
Date de vérification : 28 novembre 2023	
Période de validité : Du 28 novembre 2023 à 31 décembre 2028	

- **Accès à la FDES** : www.inies.fr
www.nerva.be/fr

II. DESCRIPTION DE L'UNITE FONCTIONNELLE ET DU PRODUIT

- **Description de l'unité fonctionnelle :** Constituer un plancher de dalles alvéolées en béton précontraint d'épaisseur de 15 centimètres (cm) et de portée allant jusqu'à 8 mètres (selon les normes NF EN 1168 et DTU 23.2) sur un mètre carré (m²) pendant 100 ans.

Par ailleurs, on précise que le béton de la dalle de compression et les aciers de liaison éventuellement mis en œuvre sur chantier ne sont pas pris en compte dans l'unité fonctionnelle.

- **Performance principale de l'unité fonctionnelle :** Epaisseur de dalle alvéolée de 15 cm
- **Description du produit et de l'emballage :** Une dalle alvéolée sert à constituer un plancher. L'élément étudié est fabriqué à partir de béton précontraint. L'épaisseur du produit peut varier selon les charges à reprendre. Les dalles sont manipulées à l'aide de boucles de levage et sont posées jointivement et assemblées par un clavetage béton, formant ainsi le plancher fini. Le béton de la dalle de compression et les éventuels aciers de liaison mis en œuvre sur chantier ne sont pas pris en compte la FDES.

Les Dalles Alvéolées NERVA ont les caractéristiques suivantes :

Articles de la gamme	Largeur (cm)	Epaisseur (cm)	Portée courante (m)	Portée maximale (m)
VSF12	120	12	4,50	6,30
VSF15	120	15	5,50	8,00

- **Description de l'usage du produit (domaines d'application) :** La Dalle alvéolée NERVA est destinée à la réalisation de planchers de grandes portées destinés aux établissements accueillant du public, bureaux, bâtiments industriels, tertiaires (scolaires, hôpitaux, parkings, etc...). Ces domaines d'application sont décrits dans la norme NF EN 1168+A3 Dalles alvéolées. La conception et la mise en œuvre des produits dans l'ouvrage sont encadrées par la norme NF DTU 23.2 « Travaux de bâtiment - Planchers à dalles alvéolées préfabriquées en béton ».
- **Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle :** Les Dalles Alvéolées NERVA possèdent des caractéristiques de résistance sismique, au feu et d'isolation acoustique décrites dans la norme NF DTU 23.2 « Travaux de bâtiment - Planchers à dalles alvéolées préfabriquées en béton ».
- **Description des principaux matériaux et/ou composants du produit :**
Béton : 253 kg/UF
Acier : 2,5 kg/UF
- **REACH :** On précise que les matières premières utilisées ne présentent aucune substance appartenant à la liste candidate selon le règlement REACH à plus de 0,1% en masse.
- **Preuves d'aptitude à l'usage :** Les produits sont conformes aux spécifications de la norme NF EN 1168+A3 Dalles alvéolées. Se référer aux fiches techniques et DOP des produits.

- **Circuit de distribution** : BtoB
- **Description de la durée de vie de référence (si applicable et conformément au 7.3.3.2 de la NF EN 15804+A2)**

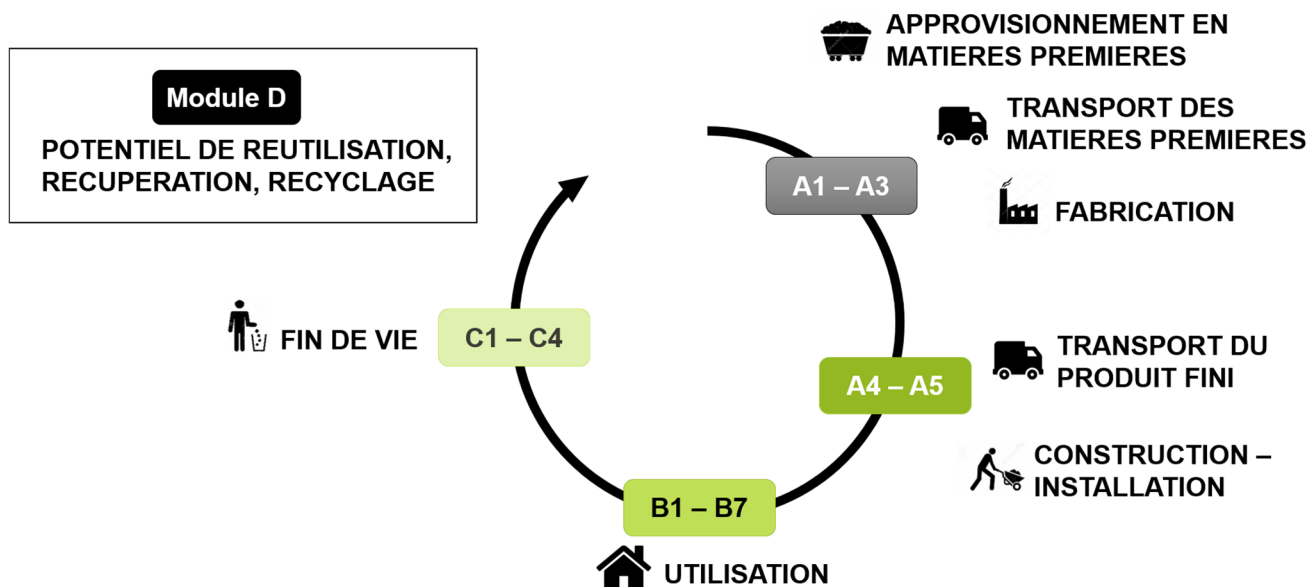
Paramètre	Valeur
Durée de vie de référence	100 ans La DVR a été définie, par convention, à partir des données de l'Annexe H de la NF EN 15804+A2/CN
Propriétés déclarées du produit (à la sortie de l'usine)	Produit conforme aux spécifications de la norme NF EN 1168+A3 Dalles alvéolées
Paramètre théorique d'application (s'ils sont imposés par le fabricant, y compris les références aux pratiques appropriées et les codes d'application)	Mise en œuvre suivant la norme NF EN 1168+A3, le NF DTU 23.2 « Travaux de bâtiment – Planchers à dalles alvéolées préfabriquées en béton»
Qualité présumée des travaux	La qualité des travaux est présumée conforme aux exigences de la norme NF EN 1168+A3 et au NF DTU 23.2 « Travaux de bâtiment – Planchers à dalles alvéolées préfabriquées en béton»
Environnement intérieur (pour les produits en intérieur)	Pas de performances revendiquées lors de la vie en œuvre du bâtiment
Environnement extérieur (pour les produits en extérieur)	Non concerné
Conditions d'utilisation	Les produits sont utilisés conformément aux spécifications de la norme NF EN 1168+A3.
Scénario d'entretien pour la maintenance	Aucune opération de maintenance à prévoir

Information sur la teneur en carbone biogénique

Paramètre	Valeur
Teneur en carbone biogénique du produit (à la sortie de l'usine)	0 kg de carbone biogénique
Teneur en carbone biogénique de l'emballage associé (à la sortie de l'usine)	0 kg de carbone biogénique

III. ETAPES DU CYCLE DE VIE

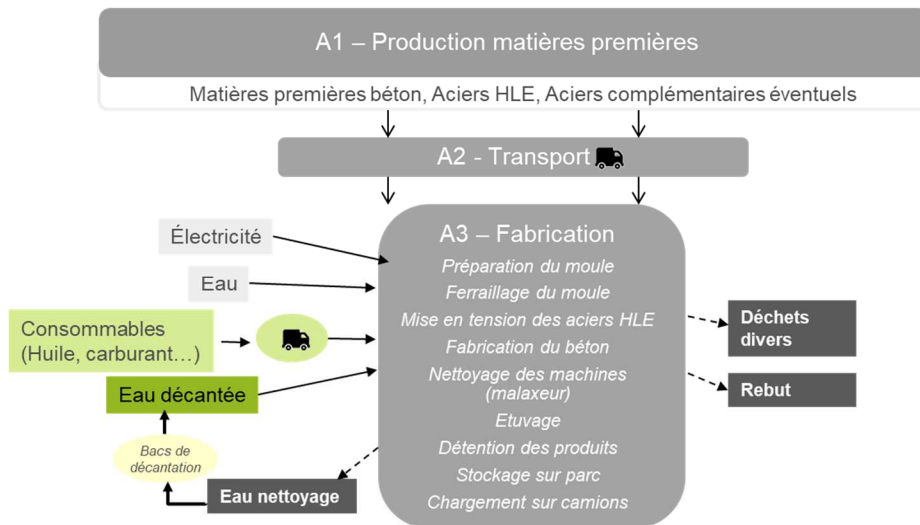
L'inventaire du cycle de vie étudié se base sur la description de la figure 1 de la norme NF EN 15804+A2. Voici le diagramme des flux étudiés :



On précise que toutes les étapes du cycle de vie ont été prises en compte.

DESCRIPTION DES FRONTIERES DU SYSTEME (X = INCLUS DANS L'ACV; DECLARE = MODULE DECLARE)														
ETAPE DE PRODUCTION	ETAPE DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION		ETAPE D'UTILISATION							ETAPE DE FIN DE VIE				BENEFICES ET CHARGES AU DELA DE FRONTIERES DU SYSTEME
	Transport	Processus de construction installation	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Utilisation de l'énergie durant l'étape d'utilisation	Utilisation de l'eau durant l'étape d'utilisation	Démolition/ Déconstruction	Transport	Traitement des déchets	Elimination	
A1-A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	DECLARE

1. ETAPE DE PRODUCTION A1-A3



Description de :

- **l'étape** : Cette étape prend en compte l'extraction, la production et le transport des matières premières ; la production des énergies consommées sur le site ; la fabrication du produit ; le rebut généré en production ; les déchets générés par la production des produits.
- **les étapes et/ou entrants et/ou sortants non pris en compte** : Non concerné.

L'étape de fabrication se divise en six principales étapes :

ETAPE 1 - PREPARATION DU MOULE : Cette étape consiste à nettoyer et huiler le banc de fabrication.

ETAPE 2 - FERRAILAGE DU MOULE : Le banc est ensuite ferrillé avec des aciers de précontrainte selon le plan de fabrication par un opérateur.

ETAPE 3 – MISE EN TENSION DES ACIERS : Les aciers sont ensuite tendus, on dit qu'ils sont précontraints.

ETAPE 4 – FABRICATION DU BETON : Les composants de la recette béton sont pesés et introduits dans le malaxeur. Ce béton est ensuite coulé sur le banc avec les aciers tendus.

ETAPE 5 - ETUVAGE : Le banc bétonné est ensuite bûché et chauffé.

ETAPE 6 – DETENSION et DEMOULAGE : Le banc est enfin détendu, les dalles sont démoulées à l'aide de ponts roulants adaptés pour la manutention de charges lourdes.

2. ETAPE DE CONSTRUCTION A4-A5



a. Transport jusqu'au chantier A4

Description de :

- **l'étape** : Cette étape modélise le transport du produit entre l'usine de production et le chantier. Il s'effectue avec un camion supérieur à 40T. Egalement, l'extraction et le raffinage du pétrole pour le carburant consommé lors du transport sont pris en compte. On précise que malgré la localisation de l'usine en Belgique, les chantiers concernés par cette FDES sont situés sur le territoire français.
- **les étapes et/ou entrants et/ou sortants non pris en compte** : Non concerné.

Transport jusqu'au chantier (si applicable) : Applicable et pris en compte (cf détails ci-dessous)

Paramètre	Unités	Valeur
Type de combustible et consommation du type de véhicule utilisé pour le transport, (par ex. camion sur longue distance, bateau, etc...)	-	Gasoil Distance « Usine – Chantier » : Camion de 40T, EURO 6
Distance	km	Distance « Usine – Chantier » : 650
Utilisation de la capacité (incluant les retours à vide)	%	Aller « Usine – Chantier » : 75 Retour « Chantier – Usine » : 30 (à vide)
Masse volumique en vrac des produits transportés	kg/m ³	R 1700
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique (=1 ou <1 ou ≥1 pour les produits comprimés et emboîtés)	-	< 1

b. Installation dans le bâtiment A5

On comptabilise ici l'énergie de la grue employée pour installer le produit.
Aucune chute de produit n'est générée car ils sont conçus sur mesure pour chaque projet de bâtiment.

Paramètre	Unités	Valeur
Intrants auxiliaires pour l'installation (spécifiés par matériau)	kg/m ²	Aucun
Utilisation d'eau	m ³	Aucun
Utilisation d'autres ressources	kg	Aucun
Description quantitative du type d'énergie (mélange régional) et consommation durant le processus d'installation	MJ	3,66 MJ d'énergie électrique française dépensée par la grue d'installation
Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit (spécifiés par type)	kg	Aucun
Matières (spécifiées par type) produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination (spécifiées par voie)	kg	Aucun
Émissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	kg	Aucune

3. ETAPE D'UTILISATION (EXCLUSION DES ECONOMIES POTENTIELLES) B1-B7



a. Utilisation ou application du produit installé B1

Description de :

- **l'étape** : Le phénomène naturel de carbonatation est comptabilisé selon les règles décrites dans la norme NF EN 16757 (Octobre 2022). Le produit absorbe -2,15 kg de CO₂eq. par UF à cette étape d'utilisation du bâtiment.
- **les étapes et/ou entrants et/ou sortants non pris en compte** : Non concerné.

Paramètre	Unités	Valeur
Processus de carbonatation du béton	kg	-2,15 kg de dioxyde de carbone atmosphérique total

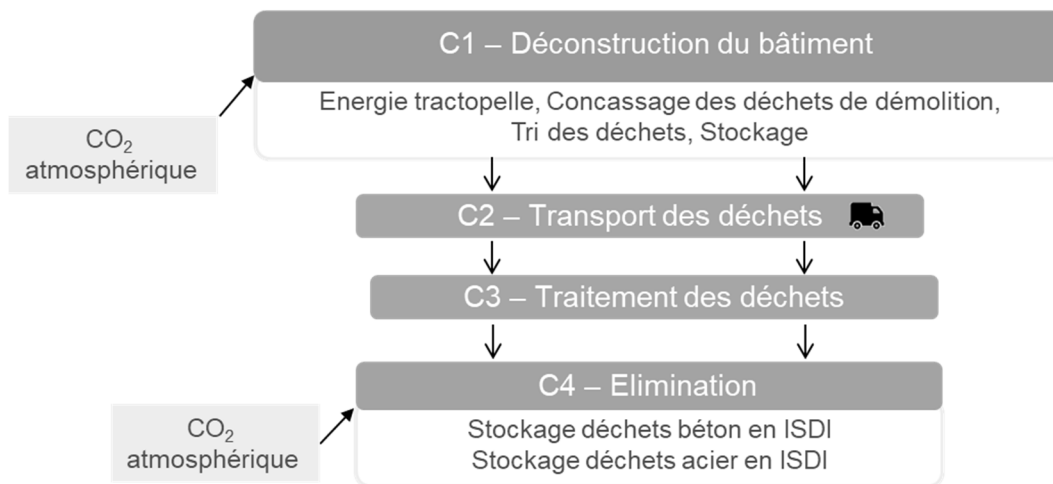
b. Etapes B2 à B7 (non applicables)

Description de :

- **l'étape** : Non concerné, l'utilisation de ce produit en béton précontraint n'engendre aucune opération de maintenance, de réparation, de remplacement, ni de réhabilitation. Par ailleurs, il ne requiert pas l'utilisation d'énergie ou d'eau pendant sa vie en œuvre.
- **les étapes et/ou entrants et/ou sortants non pris en compte** : Non concerné.

4. ETAPE DE FIN DE VIE C1-C4

Cette étape inclut les différents modules de fin de vie suivants : C1, déconstruction, démolition ; C2, transport jusqu'au traitement des déchets ; C3, traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage ; C4, élimination.

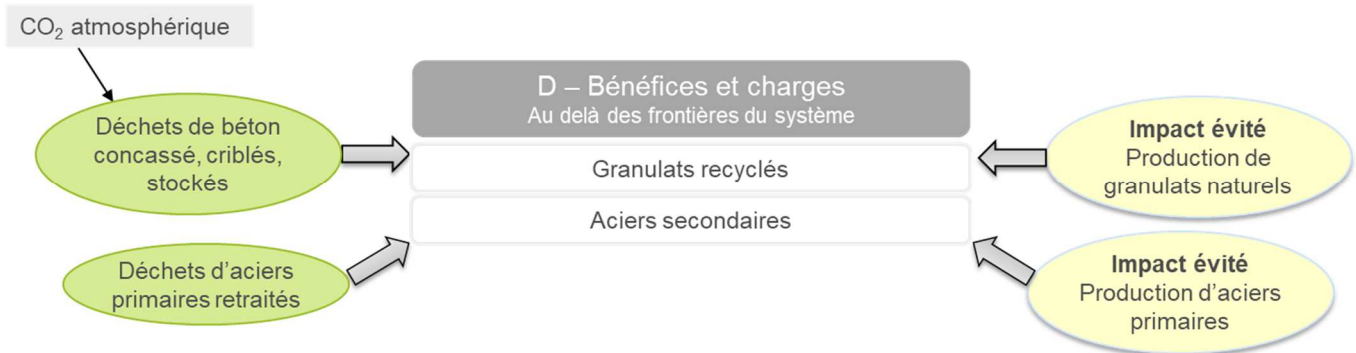


Description de :

- **l'étape** : Le modèle inclut l'énergie dépensée par la déconstruction. Egalement, le transport des matériaux issus de la démolition jusqu'à leur centre d'élimination. En effet, le béton précontraint est concassé, puis le béton et l'acier sont séparés. On considère dans ce scénario que 75% du béton est recyclé en granulats secondaires (les 25% restants sont éliminés en ISDI) ; 90% de l'acier est recyclé comme acier secondaire (les 10% restants sont éliminés en ISDI). Le déchet béton transporté jusqu'à une ISDI pour être éliminé parcourt une distance moyenne de 30 km. Le déchet acier est broyé sur place puis transporté jusqu'à une ISDI pour être éliminé, la distance moyenne parcourue par le déchet acier est 50 km. Ces transports sont effectués en camion type EURO 6 de charge supérieure à 32 tonnes. On considère qu'une partie du béton éliminé se carbonate en contact avec l'air (5,10 kg de CO₂ sont réabsorbés).
- **les étapes et/ou entrants et/ou sortants non pris en compte** : Non concerné.

Paramètre	Unités	Valeur
Processus de collecte spécifié par type	kg	Béton collecté individuellement : 63,25 Acier collecté individuellement : 0,25
Système de récupération spécifié par type	kg	Déchets Béton Destinés à la valorisation matière : 189,75 Déchets Acier Destinés à la valorisation matière : 2,28
Élimination spécifiée par type	kg	Éliminés dans une IDSI (Acier + Béton) : 63,50
Hypothèses pour l'élaboration de scénarios (par exemple transport)	-	
Distance moyenne 'chantier-décharge'	km	Béton : 30 Acier : 50
Type de véhicule	-	Camion EURO 6 de charge > 32 T
Processus de carbonatation	kg CO ₂ absorbé	- 5,10

5. BENEFICE ET CHARGE, D



Description de :

- l'étape :** Les déchets de béton sont triés puis concassés pour être valorisés en tant que matière. On Les déchets de béton sont triés puis concassés pour être valorisés en tant que matière. On obtient des granulats recyclés qui évitent la production de granulats naturels au-delà des frontières du système. De même, les déchets d'aciers sont triés, broyés et recyclés pour être réutilisés en tant qu'aciers secondaires. Par ailleurs, on comptabilise le transport vers les plateformes de valorisation matière. Enfin, la carbonatation engendrée par le béton concassé (futurs granulats recyclés) a été prise en compte.
- les étapes et/ou entrants et/ou sortants non pris en compte :** Non concerné.

Matériaux valorisés sortants des frontières du système	Processus de recyclage au-delà des frontières du système	Matériaux / énergies économisés	Quantités associées
Granulat secondaire de béton concassé	En étapes C3 et D, on a comptabilisé les processus de recyclage concernés ainsi que le transport	Granulat naturel	189,75 kg
Acier secondaire		Acier primaire	2,28 kg

IV. INFORMATIONS POUR LE CALCUL DE L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE

On précise que l'ensemble des flux entrants et sortants ont été pris en compte dans la modélisation du cycle de vie de la Dalle Alvéolée NERVA.

RPC utilisé	Norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN Ainsi que les normes ISO 14040, ISO 14044 et ISO 14025 et le fascicule FD CEN/TR 17310 (NF EN 16757).
Frontières du système	Les frontières du système respectent les limites imposées par la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN par rapport aux critères de coupure. Une donnée manquant de précisions quantitatives a été occultée, son estimation quantitative demeurerait bien inférieure à 1%. Le béton de la dalle de compression et les éventuels aciers complémentaires rajoutés sur chantier ne sont pas comptabilisés dans la FDES.
Allocations	Les allocations employées sont massiques à l'exception de la chaleur d'étuvage récupérée. Pour comptabiliser l'impact de cette dernière, une allocation économique entre l'incinération des déchets et l'énergie thermique dégagée a été exploitée.
Représentativité géographique, temporelle	Les Dalles Alvéolées NERVA sont exclusivement produites par NERVA en Belgique. Cette FDES est représentative pour des dalles distribuées sur le territoire français. La représentativité géographique est exacte pour la consommation d'électricité. Les autres procédés sont représentatifs de l'Europe. Le cas échéant les procédés « Monde » (GLO) ou « Monde sans la Suisse » (RoW) sont utilisés. Certains fournisseurs d'éléments en acier n'ont pas fourni de DEP, le procédé utilisé pour les modéliser est le suivant : « Steel production, electric, low allowed, Europe without Switzerland and Austria ». La DEP suivante est exploitée : Aciers structurels : Fournisseur 2022 GaBi (thinkstep AG) version 10.7.0.183 (Année 2023) Base de données génériques utilisée : base de données ecoinvent 3.9.1 (mise à jour 2022, extrapolation) Période de recueil des données primaires : 2020
Variabilité (pour les FDES non spécifiques, c'est-à-dire FDES collective, de gamme, multi-sites)	Voir cadre de validité au chapitre « Informations générales »

V. RESULTATS DE L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE

Ci-après, les tableaux qui synthétisent les résultats de l'ACV.

En raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des arrondis.

MND : Module Non Déclaré

Pour les indicateurs énergétiques utilisés en tant que matière première : une valeur négative correspond au changement d'utilisation passant de matières premières à combustibles (en cas d'incinération par exemple).

Application de l'Annexe I de la NF EN 15804+A2/CN.

FDES DALLE ALVEOLEE NERVA VSF 12 et 15

**DALLES ALVEOLEES
NERVA
VSF 12, 15**

Etape Production TOTAL A1-A3	Etape de Construction			Etape de Vie en Œuvre								Etape de Fin de Vie				TOTAL CYCLE DE VIE	MODULE D
	A4 Transport	A5 Installation	TOTAL A4-A5	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	TOTAL B1-B7	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination		

Indicateurs Environnementaux

Changement climatique – total (kg CO ₂ éq./UF)	4,23E+01	3,52E+00	8,30E-02	3,61E+00	-2,15E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	-2,15E+00	-2,26E+00	6,35E-02	0,00E+00	-1,28E+00	-3,49E+00	4,02E+01	-6,19E+00
Changement climatique - combustibles fossiles (kg CO ₂ éq./UF)	4,08E+01	3,52E+00	8,10E-02	3,60E+00	-2,15E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	-2,15E+00	-2,27E+00	6,34E-02	0,00E+00	-1,28E+00	-3,49E+00	3,88E+01	-6,19E+00
Changement climatique – biogénique (kg CO ₂ éq./UF)	1,17E+00	3,07E-03	2,03E-03	5,11E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,61E-04	5,54E-05	0,00E+00	3,50E-04	1,07E-03	1,17E+00	-7,51E-03
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols (kg CO ₂ éq./UF)	2,99E-01	1,70E-03	4,55E-05	1,75E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,20E-04	3,06E-05	0,00E+00	2,90E-04	4,41E-04	3,01E-01	-3,10E-03
Appauvrissement de la couche d'ozone (kg CFC ₁₁ éq./UF)	4,84E-07	7,77E-08	3,20E-09	8,09E-08	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,59E-08	1,40E-09	0,00E+00	1,36E-08	3,10E-08	5,96E-07	-1,57E-07
Acidification (mole H ⁺ éq./UF)	1,24E-01	8,48E-03	3,39E-04	8,82E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,98E-03	1,53E-04	0,00E+00	3,63E-03	1,28E-02	1,45E-01	-1,95E-02
Eutrophisation aquatique, eaux douces (kg PO ₄ éq./UF)	7,82E-03	2,53E-04	1,57E-05	2,68E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,26E-05	4,55E-06	0,00E+00	3,90E-05	7,62E-05	8,16E-03	-1,55E-03
Eutrophisation aquatique marine (kg N éq./UF)	3,56E-02	2,32E-03	1,02E-04	2,42E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,15E-03	4,18E-05	0,00E+00	1,41E-03	5,60E-03	4,36E-02	-4,36E-03
Eutrophisation terrestre (mole N éq./UF)	3,84E-01	2,37E-02	7,42E-04	2,45E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,51E-02	4,27E-04	0,00E+00	1,51E-02	6,05E-02	4,69E-01	-4,81E-02
Formation d'ozone photochimique (kg C ₂ H ₄ éq./UF)	1,09E-01	1,38E-02	2,61E-04	1,41E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,34E-02	2,49E-04	0,00E+00	5,20E-03	1,88E-02	1,42E-01	-1,60E-02
Épuisement des ressources abiotiques - minéraux et métaux (kg Sb éq./UF)	1,31E-04	9,58E-06	6,43E-07	1,02E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,64E-07	1,73E-07	0,00E+00	6,49E-07	1,29E-06	1,42E-04	-2,64E-05
Épuisement des ressources abiotiques - combustibles fossiles (MJ/UF)	2,83E+02	5,25E+01	1,19E+01	6,44E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,49E+01	9,47E-01	0,00E+00	1,18E+01	2,76E+01	3,75E+02	-4,57E+01
Besoin en eau (m ³ /UF)	8,07E+00	3,50E-01	1,38E-01	4,88E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,99E-02	6,31E-03	0,00E+00	5,25E-01	6,01E-01	9,16E+00	-5,24E-02

FDES DALLE ALVEOLEE NERVA VSF 12 et 15

**DALLES ALVEOLEES
NERVA
VSF 12, 15**

Etape Production TOTAL A1-A3	Etape de Construction			Etape de Vie en Œuvre								Etape de Fin de Vie				TOTAL CYCLE DE VIE	MODULE D
	A4 Transport	A5 Installation	TOTAL A4-A5	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	TOTAL B1-B7	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination		

Indicateurs Environnementaux Secondaires

Émissions de particules fines (Incidence de maladies)	1,45E-06	2,56E-07	3,82E-09	2,60E-07	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,46E-07	4,62E-09	0,00E+00	7,81E-08	3,29E-07	2,04E-06	-6,66E-07
Rayonnement ionisant, santé humaine (kBq de U235 équiv.)	2,17E+02	6,56E-02	5,38E-01	6,04E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,13E-01	1,18E-03	0,00E+00	7,40E-03	1,22E-01	2,18E+02	-8,17E-02
Écotoxicité (eaux douces) (CTUe)	5,89E+02	5,30E+01	2,92E+00	5,59E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,13E+01	9,55E-01	0,00E+00	1,04E+01	2,27E+01	6,67E+02	-9,37E+01
Toxicité humaine, effets cancérigènes (CTUh)	4,37E-08	1,61E-09	6,56E-11	1,68E-09	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,21E-10	2,90E-11	0,00E+00	2,15E-10	5,64E-10	4,60E-08	8,00E-09
Toxicité humaine, effets non cancérigènes (CTUh)	1,16E-06	4,21E-08	1,25E-09	4,33E-08	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,80E-09	7,58E-10	0,00E+00	5,81E-09	1,34E-08	1,22E-06	-1,09E-07
Impacts liés à l'occupation des sols/qualité du sol (sans unité)	9,70E+01	5,28E+01	3,68E-01	5,31E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,13E-01	9,51E-01	0,00E+00	2,28E+01	2,47E+01	1,75E+02	-2,32E+01

FDES DALLE ALVEOLEE NERVA VSF 12 et 15

DALLES ALVEOLEES NERVA

VSF 12, 15

Etape Production TOTAL A1-A3	Etape de Construction			Etape de Vie en Œuvre								Etape de Fin de Vie				TOTAL CYCLE DE VIE	Module D
	A4 Transport	A5 Installation	TOTAL A4-A5	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	TOTAL B1-B7	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination		

Utilisation de ressources

Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières (MJ/UF)	1,98E+01	7,20E-01	8,12E-01	1,53E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,29E-01	1,30E-02	0,00E+00	9,31E-02	3,35E-01	2,17E+01	-1,30E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées en tant que matières premières (MJ/UF)	9,10E-01	4,23E-02	1,56E-02	5,80E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,06E-03	7,62E-04	0,00E+00	6,70E-03	1,45E-02	9,82E-01	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) (MJ/UF)	2,07E+01	7,62E-01	8,27E-01	1,59E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,36E-01	1,37E-02	0,00E+00	9,98E-02	3,50E-01	2,26E+01	-1,30E+00
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières (MJ/UF)	2,88E+02	5,25E+01	1,19E+01	6,44E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,49E+01	9,47E-01	0,00E+00	1,18E+01	2,76E+01	3,80E+02	-3,16E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières (MJ/UF) (MJ/UF)	1,27E-02	1,80E-03	1,70E-04	1,97E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,24E-04	3,24E-05	0,00E+00	2,39E-04	5,96E-04	1,53E-02	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) (MJ/UF)	2,88E+02	5,25E+01	1,19E+01	6,45E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,49E+01	9,47E-01	0,00E+00	1,18E+01	2,76E+01	3,80E+02	-3,16E+01
Utilisation de matière secondaire (kg/UF)	1,55E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,55E+00	-2,34E-03
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables (MJ/UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables (MJ/UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce (m ³ /UF)	2,03E-01	8,16E-03	3,21E-03	1,14E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,63E-03	1,47E-04	0,00E+00	1,22E-02	1,40E-02	2,29E-01	-1,08E-02

FDES DALLE ALVEOLEE NERVA VSF 12 et 15

DALLES ALVEOLEES NERVA VSF 12, 15

Etape Production TOTAL A1-A3	Etape de Construction			Etape de Vie en Œuvre								Etape de Fin de Vie				TOTAL CYCLE DE VIE	Module D
	A4 Transport	A5 Installation	TOTAL A4-A5	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	TOTAL B1-B7	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination		

Catégorie de déchets

Déchets dangereux éliminés (kg/UF)	5,12E+00	5,73E-01	4,44E-02	6,18E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,37E-01	1,03E-02	0,00E+00	5,30E-02	2,00E-01	5,94E+00	-4,10E-01
Déchets non dangereux éliminés (kg/UF)	1,56E+01	5,17E+00	5,09E-02	5,22E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,90E-02	9,32E-02	0,00E+00	7,73E+01	7,75E+01	9,83E+01	-2,28E+00
Déchets radioactifs éliminés (kg/UF)	4,60E-03	3,15E-04	3,08E-03	3,39E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,40E-04	5,68E-06	0,00E+00	3,43E-05	6,80E-04	8,67E-03	6,61E-04

Flux sortants

Composants destinés à la réutilisation (kg/UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage (kg/UF)	2,12E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,12E-01	-6,78E-02
Matériaux destinés à la récupération d'énergie (kg/UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie Electrique fournie à l'extérieur (MJ/UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie Vapeur fournie à l'extérieur (MJ/UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie gaz et process fournie à l'extérieur (MJ/UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

VI. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTERIEUR, LE SOL ET L'EAU PENDANT LA PERIODE D'UTILISATION

Air intérieur

COV et formaldéhyde (si pertinent)

Le classement sanitaire du produit est « A+ » selon l'arrêté du 19 avril 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils.

Le test a été réalisé par le laboratoire du CERIB (rapport d'étude n°349.P « Performances sanitaires des produits en béton » de Juin 2016). Ce rapport présente l'évaluation des émissions COV et de formaldéhyde sur onze produits en béton (blocs courants, blocs de parements, dallage mural léger, dallages au sol, poutrelle et prédalle). Tous correspondent à la classe A+ (taux d'émissions le plus faible) de l'étiquetage réglementaire. Aucun essai d'émission n'a été conduit spécifiquement sur la dalle alvéolée. Par contre, les produits échantillonnés sont de constitution et de conception similaires à nos dalles alvéolées. Pour cette raison, on peut considérer un marquage « A + » pour les dalles alvéolées étudiées.



Résistance au développement des croissances fongiques (si pertinent)

Aucun essai n'a été réalisé

Emissions radioactives (si pertinent)

Valeur de l'Indice $I < 1$

Le document du CERIB PIB n°5¹ mesure un Indice de concentration d'activité I de 0,77, une valeur qui est bien en dessous du seuil de 1 à ne pas dépasser ($0,77 < 1$). Les bétons de dalles alvéolées objets de l'étude étant représentatifs de ceux étudiés par le CERIB, ce résultat indique qu'ils ne sont pas de nature à causer un dépassement du niveau de référence d'exposition au rayonnement gamma de 1 mSv/an fixé à l'article 75, paragraphe 1 de la Directive Euratom.

Sol et eau (si pertinent)

Non pertinent, pas en contact direct avec l'eau destinée à la consommation humaine, ni avec les eaux de ruissellement, les eaux d'infiltration, la nappe phréatique ni encore avec les eaux de surface. Le produit n'est pas concerné par ce type de pollution.

¹ Etude CERIB PIB n°5 – Edition Octobre 2020 : DÉCLARATION DE L'INDICE DE CONCENTRATION D'ACTIVITÉ DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DE CONSTRUCTION NATURELLEMENT RICHES EN RADIONUCLÉIDES

VII. CONTRIBUTION DU PRODUIT A LA QUALITE DE VIE A L'INTERIEUR DU BATIMENT

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment

Ce produit ne revendique aucune performance concernant le confort hygrothermique.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment

Aucun essai acoustique récent n'a été effectué sur les dalles alvéolées étudiées. Cependant, les planchers à base des dalles alvéolées sont conformes aux exigences d'isolation acoustique décrites dans la norme NF DTU 23.2 « Travaux de bâtiment - Planchers à dalles alvéolées préfabriquées en béton ».

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment

Ce produit ne revendique aucune performance concernant le confort visuel.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment

Aucun essai n'a été effectué sur les produits étudiés pour évaluer le confort olfactif dans le bâtiment.